



salaire et solde de tout compte

Par **anais74**, le **27/03/2013** à **20:42**

Bonjour,

J'ai démissionné en janvier. Mon préavis s'étant terminé mi mars 2013, mon ex employeur ne m'a pas remis mon certificat de travail ni aucun document obligatoire.

Il ne m'a pas non plus remis mon solde de tout compte, il veut me le remettre en mains propres. Il est absent pendant plusieurs jours, et n'ayant pas autorisé la remise du solde de tout compte, je ne peux pas toucher mon salaire du mois de mars (puisque le chèque était global: salaire + solde de tout compte).

Je lui ai laissé plusieurs messages. Sans réponse.

Est-il dans ses droits?

Quels recours puis-je avoir si la situation ne se dénoue pas?

Par **P.M.**, le **27/03/2013** à **21:38**

Bonjour,

Le certificat de travail doit être délivré dès le dernier jour travaillé et il est admis que le solde de tout compte avec l'attestation destinée à Pôle Emploi le soient au jour habituel de la paie...